

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME – NORD

DEPARTEMENT DE MAYO – DANAY

COMMUNE DE KAI-KAI

**COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – DANAY DIVISION

KAI-KAI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARDS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/REN/DMD/CMNE-KK/SIGAMP/CIPM/T-BEC/2025 DU 28/02/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJAFGA de L= 400,00 ml et H= 2,80m DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : Budget d'Investissement Public du MINDEVEL, Exercice 2025.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2025, le Maire de la Commune de KAI-KAI, Autorité Contractante, et par ailleurs Maître d'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de **KAI-KAI**, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de construction d'un mur de clôture du Centre de Santé Intégré de DJAFGA dans la Commune de **KAI-KAI**.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassements ;
- Fondation
- Maçonnerie – Béton Armé ;
- Revêtement ;
- Menuiserie Métallique ;
- Peinture.

- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03).

3- Tranches/Allotissement

Cet appel d'offre est constitué d'un lot unique

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Cinquante Millions (50 000 000) FCFA.**

5- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes Entreprises de droit Camerounais.

6- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le la Budget d'Investissement Public du MINDEVEL, l'Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire : **59 27 100 02 641328 522117**

7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **1000 000 (Un Million) F CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre

des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de KAI-KAI dès publication du présent Avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au *au Sécrétariat Général de la Commune contre la quittance d'achat*, Tel 690 06 72 89

dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 55 000 Francs CFA [Cinquante-cinq Mille Franc] (7)*, payable à la Recette Municipal De KAI-KAI.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat Général de la Commune de KAI-KAI contre décharge, au plus tard le 24/03 2025 à 13 heures et devra porter la mention : 59 27 100 02 641328 522117

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/REN/DMD/CMNE-KK/SIGAMP/CIPM/T-BEC/2025 DU 28/02/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJAFGA de L= 400,00 ml et H= 2,80m DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13- Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- ✓ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- ✓ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ✓ Les plis non-conformes au mode de soumission.
- ✓ Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se sera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 24/03 /2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de KAI-KAI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente,

conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a. L'absence d'une pièce dans le dossier Administratif 48h après l'ouverture des offres;
- b. La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c. Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- e. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage) ;
- g. L'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- h. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. La note technique inférieure à 70% des oui ;
- j. Absence d'un sous détail des prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- a. La présentation de l'offre ;
- b. Les références du soumissionnaire ;
- c. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- d. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- e. La qualification et l'expérience du personnel ;
- f. Les moyens logistiques ;
- g. La méthodologie.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

16- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17- Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour les trois lots, mais ne peut être attributaire de plus de deux lots.

18- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP). Tel: 690 06 72 89 de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqués par le Maître d’Ouvrage.

18- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

KAI-KAI, le 28 FEV 2025

LE MAIRE,
(Autorité Contractante)

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- M.O
- PRESIDENT CIPM (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS./

